



Infos Geyssans

Lettre d'information municipale

Août 2017



Edito du Maire

Le 28 juin, à la veille des vacances scolaires, un décret paraissait au journal officiel autorisant les communes à revenir sur les rythmes scolaires en réinstaurant la semaine de quatre jours. La validation par le conseil municipal, le conseil d'école et l'éducation nationale était requise avant le 30 juin pour ce changement.

Avec un délai aussi court, pas question de confondre vitesse et précipitation. Nous attendons les textes et les conditions précises avant d'appliquer un nouveau rythme scolaire, et prenons le temps de la réflexion et de la concertation entre toutes les parties.

Aucun changement donc à prévoir pour cette rentrée de septembre. Avec le départ de 9 élèves vers le collège, l'effectif de l'école sera de 64 pour cette rentrée 2017.

Les actions et projets se préparent ou se poursuivent :

- Les chantiers de mise aux normes accessibilité et de rénovation des abords de la mairie / le remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente.
- Le chantier de sécurisation de la traversée du village doit démarrer en octobre, ainsi que des travaux sur la voirie communale.

En raison de nouvelles restrictions budgétaires, le sens du bien commun invite à la sagesse de retarder l'opération d'amélioration énergétique de la salle polyvalente.

Comme prévu, l'élaboration du PLU est lancée. Nous sommes assistés par le Bureau d'Etude ECOSTRATEGIE. Le 03 août, nous avons effectué des « balades visuelles » sur le territoire de la commune afin d'apporter des éléments à la phase de diagnostic.

Je souhaite à toutes et tous une rentrée pleine d'enthousiasme et d'énergie.

Cordialement.

Claude Bourne.

Sommaire

Edito du Maire

Ambroisie

Ouverture bar communal

Urbanisme

La rentrée des Jongleurs

Mutuelle de groupe

Agenda



<http://geyssans.fr/>

Urbanisme

Les services du cadastre et la commune sont à l'initiative d'envoi de courriers de demande de mise en conformité de construction, extension, piscine,... créées sans autorisation. La commune ne peut pas se permettre, dans un souci de suivi des dossiers et d'égalité de faire ces requêtes autrement que par courrier. Ces demandes ne devraient pas être d'ailleurs nécessaires et ne devraient donc pas créer d'inégalité.

Le secrétariat de mairie est à votre écoute et notamment pour tous vos projets d'urbanisme:

- **Quelles sont les constructions, modifications... concernées ?**

Abris, piscines enterrées ou hors sol, construction, extension, destruction, murs, terrasses couvertes, fermetures de terrasse, garages... et bien d'autres .

- **Quelles formalités à accomplir ?**

- **Quelle procédure ?**

- **Quels documents remplir et apporter au secrétariat de mairie ?**

Pour de petits projets venez vous renseigner pendant les heures d'ouvertures au public ou par téléphone.

Pour des projets plus conséquents un rendez-vous peut vous être proposé en dehors des heures d'ouverture pour pouvoir appréhender au mieux votre projet.

Chaque commune peut avoir ses règles ne vous fiez pas à celles des communes environnantes.

Conformément aux dispositions des troisième et quatrième alinéas de l'article L. 480-1 du code de l'urbanisme « lorsque l'autorité administrative a connaissance d'une infraction de la nature de celles que prévoient les articles L 160-1 et L. 480-4 du même code, elle est tenue de dresser procès-verbal et d'en transmettre copie sans délai au ministère public », c'est-à-dire à Monsieur Le Procureur de la République

Projet de mutuelle de groupe

Depuis plusieurs mois nous avons effectué un travail de recherche et de rencontre avec différents organismes tels que des mutuelles, courtiers et assurances.

Ce projet avait pour objectif de pouvoir faire profiter aux habitants d'une réduction financière sur des adhésions de mutuelles. Nous souhaitons en priorité retenir des mutuelles proches géographiquement (par soucis de facilité pour les contacter ou les rencontrer) et ayant un esprit mutualiste que l'on ne retrouve pas forcément auprès des sociétés d'assurances.

Cette réflexion s'est faite en collaboration avec 7 autres communes voisines: Peyrins, Génissieux, Peyrins, Mours-St-Eusèbe, Châtillon-St-Jean, Parnans, Triors et Saint Paul les Romans. En se réunissant, l'idée était qu'il y ait un nombre plus important de personnes pour obtenir des tarifs d'autant plus intéressants.

Malgré cela, il n'a pas été possible d'obtenir les tarifs attractifs que nous envisagions. Les organismes proposaient un tarif préférentiel la première année, mais ne pouvaient pas s'engager au delà.

De plus, dans ce type de démarche, il est nécessaire d'avoir un cadre juridique complexe, avec un cahier des charges très précis. Pour nous, petites communes, c'est une étape que nous ne sommes pas en capacité de réaliser car nous n'avons pas les compétences juridiques nécessaires ni le personnel suffisant pour mener ce travail à bien.

Faire profiter aux habitants d'une réduction financière sur des adhésions de mutuelles, nous a semblé être au départ une action sociale à soutenir. Mais dans le contexte que nous venons de vous exposer de manière transparente, nous avons dû nous résigner à mettre un terme à ce projet qui pourtant nous tenait à cœur.

La saison de l'Ambroisie

Cette plante a été déclarée fléau pour la santé publique et coûte 13 millions d'Euro en médicament et arrêt de travail. Les pertes de cultures sans traitements sont estimées à 12 millions d'Euro.

Un nouveau décret du 26 d'avril 2017, oblige la destruction ou l'appauvrissement de la plante à toutes les personnes propriétaires ou exploitants d'un terrain infesté.

La municipalité tient à remercier les agriculteurs et propriétaires pour leur participation au nettoyage de l'ambroisie. La commune a fauché les bords de routes et chemins communaux. La DDE a également coupé les plants sur la RD 52.

Vous trouverez des informations utiles sur <http://www.ambroisie.info/>, pour connaître la plante, les techniques de prévention, et aussi d'élimination sur des petites ou grandes surfaces. Avec l'aide de chacun, il est possible de réduire grandement la présence d'ambroisie.

Ouverture du bar communal

BAR

**Vendredi
1er Septembre 2017**

à partir de 20 H (Salle Polyvalente)

Moment de convivialité

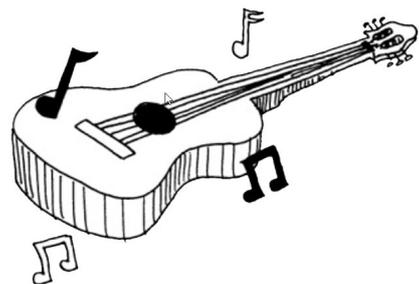


Ouverture de la licence IV communale

Petite collation possible : l'assiette 5 €

L'équipe municipale vous attend nombreux ... !

La rentrée des Jongleurs



NOUVELLE ACTIVITÉ :

Cours collectif de **GUITARE** avec Philippe BROSSET
les lundis et jeudis soir ;
enfants à partir de 07 ans, ados, adultes.

Le tarif dépend du nombre d'élèves par groupe
(environ 250 euros pour 4)

Rencontre ,inscription dans la salle des associations à côté
de la marie.

lundi 11 septembre de 17 h à 19h
Renseignements : 06 12 34 49 31

REPRISE DE LA GYMNASTIQUE:

le jeudi 14 septembre à 18h45.

Patricia JUAN assure les cours dans la spacieuse salle des fêtes
tout au long de l'année sauf vacances scolaires.

Un cours d'essai est possible.

Le tarif est de 75 euros pour une année.

Renseignements : 06 82 50 24 56



Agenda

- VENDREDI 01 SEPTEMBRE** ***Ouverture du bar communal***
20h00 à la salle polyvalente
- MERCREDI 27 SEPTEMBRE** ***Assemblée Générale des Ecureuils***
(association des parents d'élèves)
19h00 à la salle polyvalente
-
- SAMEDI 07 OCTOBRE** ***Après-midi Jeux***
à la salle polyvalente
organisé par les Ecureuils
- SAMEDI 14 OCTOBRE** ***Soirée Country***
-
- SAMEDI 4/5 NOVEMBRE** ***Exposition des peintres de nos villages***
/DIMANCHE à la salle polyvalente
- SAMEDI 11 NOVEMBRE** ***Commémoration du 11 novembre à 11h00***
- SAMEDI 18 NOVEMBRE** ***Soupe au lard*** (Comité des fêtes)
- SAMEDI 18 NOVEMBRE** ***Boudin / caillette*** (ACCA)
-
- SAMEDI 02 DÉCEMBRE** ***Repas de la commune***
- DIMANCHE 10 DÉCEMBRE** ***Boudin / caillette*** (Comité des fêtes)

Retrouvez toutes les infos sur le site Internet <http://geyssans.fr/>